

**Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle  
Jeudi 27 septembre 2018 à 18 heures  
Salle de réunion de la CCAVM à AVALLON**

Le 27 septembre 2018 à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**7 Délégués titulaires présents** : Jean-Paul BUTTARD, Claudie CHAMPEAUX, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Nathalie LABOSSE, Philippe LENOIR et Gérard PAILLARD.

**5 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Sylvie CHARPIGNON a donné pouvoir à Claudie CHAMPEAUX, Gérard DELORME a donné pouvoir à Philippe LENOIR, Jean-Claude LEMAIRE a donné pouvoir à Danielle LOPES et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN.

**1 Déléguée titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote** : Nadine LEGENDRE.

**2 Délégués titulaires absents** : Olivier BERTRAND et Alain CHAPLOT.

**3 Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Claudie CHAMPEAUX, Pascal GERMAIN et Philippe LENOIR.

**2 Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Jean-Louis GROGUENIN et Danielle LOPES.

Date de convocation	18 septembre 2018
Délégués titulaires en fonction	15
Délégués titulaires présents	7
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	3
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Claudie CHAMPEAUX.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués titulaires et suppléants présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président remercie Madame Arlette BORSATO, Présidente du Conseil de Développement Territorial, de sa présence.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

Le Président fait part de la démission de Madame Nathalie BAU à compter de ce jour. **Le Comité Syndical du Pôle PREND acte de cette information.**

**O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU JEUDI 12 JUILLET 2018**

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

**O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES**

Aucune information diverse n'est formulée.

**O.J N° 3 : RESSOURCES HUMAINES**

**1°) Création d'un poste de Chargé(e) de communication** (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que le recrutement d'un(e) Chargé(e) de communication a été lancé à la suite de la réunion du Comité Syndical du Pôle, en date du 12 juillet dernier, afin d'assurer une véritable démarche de communication. Il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.**

**2°) Modification du tableau des effectifs** : considérant la prise de poste de l'agent en charge de la gestion du programme LEADER et de l'animation du Conseil de Développement Territorial à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le Président propose au Comité Syndical de délibérer afin de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Dates d'effet	Poste à créer	Poste à supprimer	Temps de travail	Heures hebdomadaires
<i>Filière administrative</i>					
Rédacteur territorial	30/09/2018		1	Complet	35 heures
Rédacteur territorial	01/10/2018	1		Complet	36 heures 30

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs tel qu'il est présenté.**

**3°) Adoption du régime indemnitaire pour les rédacteurs territoriaux « catégorie B de la filière administrative »** (Rapporteur le Président) : pour faire suite à la délibération prise le 2 janvier 2017 relative à l'adoption du régime indemnitaire selon les dispositions inhérentes au RIFSEEP et, notamment, pour les agents des catégories A et C de la filière administrative, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour adopter ce même régime indemnitaire pour les agents de la catégorie B de la filière administrative conformément au tableau ci-dessous :

Cadre d'emploi	Intitulés	Groupe de fonction	Montant annuel maximum	Nombre d'agents
<b>Filière administrative</b>				
Rédacteur Territorial	IFSE (indemnité de fonction, sujétions et expertise)	2/B	16 015	2
Rédacteur Territorial	CIA (complément indemnitaire annuel)	2/B	2 185	2

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le régime indemnitaire selon les dispositions inhérentes au RIFSEEP pour les agents de la catégorie B de la filière administrative selon le tableau susvisé.**

#### O.J N° 4 : AFFAIRES FINANCIÈRES

**1°) Salon « Planète Habitat Energie »** (Rapporteur : le Président) : dans le cadre des salons d'automne, le Président rappelle que le Comité Syndical du Pôle, en date du 12 juillet dernier, a validé l'organisation du salon « Planète-Habitat-Énergie », sous maîtrise d'ouvrage du PETR du Pays Avallonnais, qui aura lieu les 20 et 21 octobre 2018 dans les locaux de l'ancien abattoir d'AVALLON. En complément des décisions prises précédemment, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour fixer à 25,00 euros le coût du m<sup>2</sup> pour les emplacements situés à l'extérieur des abattoirs.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, FIXE à 25,00 euros le coût du m<sup>2</sup> pour les emplacements situés à l'extérieur des abattoirs dans le cadre du salon « Planète-Habitat-Énergie » qui aura lieu les 20 et 21 octobre 2018.**

**2°) Attribution d'une subvention au Syndicat d'élevage de la race bovine charolaise** (Rapporteur : le Président) : dans le cadre de la tenue de deux manifestations d'automne 2018 (salon de l'automobile et concours des bovins reproducteurs), le Président explique que le Syndicat d'élevage de la race bovine charolaise porte la location mutualisée d'un chapiteau installé sur le parking du cimetière à AVALLON. Conformément au vote du budget primitif 2018, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour confirmer l'octroi d'une subvention de 12 500,00 euros au Syndicat selon le plan de financement exposé en cours de séance et, le cas échéant, l'autoriser à signer la convention attributive de l'aide accordée.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, CONFIRME l'octroi d'une subvention de 12 500,00 euros au Syndicat d'élevage de la race bovine charolaise dans le cadre de l'organisation des salons d'automne 2018 selon le plan de financement présenté en cours de séance et AUTORISE le Président à signer la convention attributive de l'aide accordée.**

**3°) Remboursement de frais de déplacement « recrutement d'un(e) Chargé(e) de communication »** (Rapporteur : le Président) : dans le cadre du recrutement d'un ou d'une Chargé(e) de communication, le Président explique que les frais de déplacement des candidats qui se sont présentés devant le jury de recrutement, le vendredi 14 septembre dernier, ne feront pas l'objet d'un remboursement du PETR du Pays Avallonnais. Compte tenu qu'il a été décidé de recevoir, une seconde fois, deux candidates, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour l'autoriser à rembourser leurs frais de déplacement sur les mêmes bases règlementaires que les agents.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à rembourser les frais de déplacement aux deux candidates qui se sont présentées une seconde fois devant le jury de recrutement pour le poste de Chargée de communication, sur les mêmes bases règlementaires que les agents.**

**4°) Fête départementale de l'agriculture « Jeunes Agriculteurs de l'Yonne »** (Rapporteurs : le Président et le Directeur) : le Président informe que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000,00 euros au Syndicat « Jeunes Agriculteurs de l'Yonne » pour l'organisation de la fête de l'agriculture qui a eu lieu les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2018 à ATHIE. A la suite de la présentation faite en cours de séance par le Directeur, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider cette décision et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer une convention d'application de ladite décision avec le Syndicat, maître d'ouvrage de la manifestation.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **VALIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000,00 euros au Syndicat « Jeunes Agriculteurs de l'Yonne » pour l'organisation de la fête départementale de l'agriculture telle qu'elle est présentée,**
- **AUTORISE le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec le Syndicat, maître d'ouvrage de la manifestation**

**5°) Décision modificative n° 2018-2** (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2018-2 en section de fonctionnement conformément au tableau ci-dessous :

N° compte	Libellés	Dépenses	Recettes
6226	Honoraires	790,00	
6288	Autres services extérieurs	9 221,00	
6132	locations	500,00	
6284	Taxe incitative	36,00	
6237	Communication	6309,00	
6228	Rémunération d'intermédiaires divers	310,00	
6161	Assurances	80,00	
7477	Subvention Leader		4 236,00
7718	Location emplacements		9 375,00
64131	Salaires et charges de personnel	-3 635,00	
<b>Totaux</b>	<b>Décision modificative n°2018-2</b>	<b>13 611,00</b>	<b>13 611,00</b>
	<b>Budget modifié le 12-7-2018</b>	<b>435 792,89</b>	<b>435 792,89</b>
	<b>Budget exécutoire modifié</b>	<b>449 403,89</b>	<b>449 403,89</b>

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 2018-2, en section de fonctionnement, telle qu'elle est présentée.

**O.J N° 5 : POINTS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION**

- ✓ **Programme et calendrier du séjour « formation des élus »** (Rapporteur : le Directeur) : le Directeur présente l'état d'avancement de l'organisation du séjour « formation des élus » qui aura lieu sur 3 jours/2 nuits, les 13, 14 et 15 novembre 2018. Le programme, restant à finaliser, comprendra :
  - Une visite d'un aérodrome sous forme de « farm-fly » en Vendée qui permettra l'approche du projet en portage privé et par une collectivité locale,
  - La visite de deux villes qui se sont engagées dans une démarche de revitalisation de centre-bourg au nord de RENNES. L'objectif est de montrer comment les objectifs du SCoT peuvent être traduits concrètement en projets d'aménagement,
  - Une visite au sud de RENNES pour découvrir le projet de valorisation de la vallée de la Vilaine, démarche qui tend à développer les activités autour d'un itinéraire vélo.
- ✓ **Avancement des projets du Contrat de territoire, du Programme LEADER et du Contrat de ruralité** (Rapporteurs : Madame Nathalie LABOSSE et le Directeur) :
  - Madame Nathalie LABOSSE rappelle les projets programmés au titre des contrats de territoire (avec la Région) et de ruralité (avec l'Etat). Elle indique que les dossiers de la signalétique (120 000,00 euros de fonds Etat), de la piscine d'AVALLON (200 000,00 euros de la Région et 350 000,00 euros du programme LEADER) et de la maison des étudiants en santé (200 000,00 euros de la Région, 200 000,00 euros de l'Etat et 350 000 euros de fonds européens) doivent être mis en œuvre à partir de la fin d'année.

En revanche, le dossier de la véloroute du Serein, à l'arrêt à actuellement, comporte une menace de perte de fonds. En effet, le tronçon aménagé par la CC du SEREIN (CCS)<sup>o</sup> dispose de 250 000,00 euros de subventions (100 000,00 euros de la Région et 150 000,00 euros de l'Etat). Celui qui doit être fait par la CC AVALLON-VÉZELAY-MORAN (CCAVM) pour assurer la continuité jusqu'à AVALLON dispose d'une enveloppe de 350 000,00 euros (150 000,00 euros de la Région et 200 000,00 euros de l'Etat). Toutefois, la CCAVM souhaite s'assurer que les travaux seront bien menés sur la CCS avant de s'engager dans le projet.

Par ailleurs, le programme LEADER prévoit de soutenir l'installation d'activités (hébergements, commerces, activités de loisir) le long de cette voie et une enveloppe d'environ 200 000,00 euros est réservée pour ces projets. En additionnant ces montants, la perte de crédits pour le territoire pourrait potentiellement atteindre 800 000,00 euros si le projet de véloroute était abandonné. Par ailleurs, ce projet ayant été présenté aux partenaires (Région et Etat) comme un élément majeur de la stratégie de développement du territoire, il sera difficile de justifier son éventuel abandon en fin de contractualisation.

- En complément de cet exposé, le Directeur présente un état d'engagement virtuel des fonds LEADER. Il indique que sur l'enveloppe globale de 1 950 000,00 euros, environ 300 000,00 euros sont programmés ou en passe de l'être. Il explique que les gros projets d'investissement de la fin d'année (piscine d'AVALLON, Maison des étudiants en santé) vont permettre d'améliorer cet état d'engagement. Toutefois, il rappelle que la consommation des crédits n'est pas le seul critère qu'utilisera la Région pour analyser la réussite du programme LEADER et qu'il faudra que le Pays Avallonnais puisse justifier de réalisations en lien avec la stratégie de départ de renforcement de l'attractivité territoriale.
- ✓ **État d'avancement du projet de la maison des étudiants en santé** (*Rapporteur : Madame Claudie CHAMPEAUX*) : Madame Claudie CHAMPEAUX explique que l'Agence Technique Départementale de l'Yonne (ATD) qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce projet, a présenté un avant-projet de l'aménagement du bâtiment au cours d'une réunion où figuraient des élus du PETR ainsi qu'un docteur et une étudiante en santé. Cette réunion a permis d'affiner le cahier des charges de l'aménagement intérieur du bâtiment et va permettre à l'ATD de lancer prochainement, la consultation des architectes.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 19 heures 30.**